

## ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 24 JUIN 2020

### Les projets de résolutions

Nom :	Prénom :	Nombre de voix :
-------	----------	------------------

**PREMIERE RESOLUTION :** L'Assemblée Générale Ordinaire, après avoir entendu la lecture du rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de la société durant l'exercice 2019 et du rapport des commissaires aux comptes sur les comptes individuels de l'exercice, approuve les comptes et les états financiers dudit exercice tels qu'ils sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports se soldant par :

- Un Total Bilan Actif Passif : 19 407 761 774 DZD,
- Un Résultat Net Comptable de : 3 856 891 650 DZD.

1. OUI  NON  ABSTENTION

**DEUXIEME RESOLUTION :** L'Assemblée Générale, connaissance prise du rapport du Conseil d'Administration sur les comptes consolidés de l'exercice clos le 31 Décembre 2019 ainsi que du rapport des Commissaires aux Comptes s'y rapportant, approuve lesdits comptes consolidés, tels qu'ils sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports, se traduisant par :

- Un Total Bilan Actif - Passif : 66 699 749 545 DZD.
- Un Résultat Net Consolidé : 7 604 485 307 DZD.

2. OUI  NON  ABSTENTION

**TROISIEME RESOLUTION :** L'Assemblée Générale, sur proposition du Conseil d'Administration, décide :

- a) D'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice 2019 approuvé ci-dessus pour 3 856 891 650 DZD en réserves ordinaires.
- b) De distribuer au titre de dividendes la somme de 2 935 015 625 DZD soit un dividende par action de 115. DZD prélevé sur les réserves ordinaires.

Ce dividende sera mis en paiement le 31 Août 2020.

3. OUI  NON  ABSTENTION

**QUATRIEME RESOLUTION :** L'Assemblée Générale donne aux membres du Conseil d'Administration quitus entier et définitif au 31 Décembre 2019.

4. OUI  NON  ABSTENTION

**CINQUIEME RESOLUTION :** L'Assemblée Générale décide d'allouer aux membres du Conseil d'Administration pour l'année 2019, au titre de jetons de présence la somme totale de deux cent cinquante mille dinars algériens (250 000 DZD), par administrateur.

5. OUI  NON  ABSTENTION

**SIXIEME RESOLUTION :** L'Assemblée Générale décide de régler les honoraires dus aux commissaires aux comptes au titre de l'exercice 2019 conformément au barème officiel.

6. OUI  NON  ABSTENTION

**SEPTIEME RESOLUTION :** L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original ou d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée pour accomplir les formalités qui seront nécessaires et notamment les publications prescrites par la loi.

7. OUI  NON  ABSTENTION

Signature de l'actionnaire

**Le Conseil d'Administration**